

FICHE D'INFORMATION CONDITIONS

DocIDV2.2.0FR
État: 01.05.2026

La présente version est une traduction ; en cas de doute, seule la version en langue allemande fait foi.

	Conditions
Objectif	Vue d'ensemble centrale des paramètres standard de valeur (taux d'intérêt de référence et commission de base) pour les produits du programme de partenariat. Ces conditions sont régulièrement adaptées par LEASETEQ et référencées dans les autres fiches d'information des catégories A et B. Les écarts par rapport au standard (conditions spéciales, bonus de volume) sont définis dans les fiches d'information produit respectives.
Caractéristiques essentielles	Taux d'intérêt de référence standard : • Leasing véhicules neufs : 5.49% p.a. • Leasing occasions : 5.99% p.a. • Financement de stock : 4.99% p.a. • Financement véhicule de démonstration : 6.99% p.a. Commission de base leasing client : • 0.5% du montant de financement, identique pour les véhicules neufs et d'occasion Logique d'adaptation : • Les taux d'intérêt sont généralement adaptés trimestriellement; LEASETEQ annonce les adaptations avec un préavis d'au moins 5 jours ouvrables • En cas de volatilité accrue du marché (p.ex. fortes variations de taux de change ou SARON), des adaptations en cours d'année sont également possibles • Les adaptations s'appliquent exclusivement aux nouveaux contrats; les contrats de financement existants restent en vigueur aux conditions fixées à la conclusion du contrat • L'état actuel est également consultable à tout moment dans le portail LEASETEQ Remarque : Les écarts par rapport au standard (p.ex. taux de référence spéciaux avec accord d'objectif enregistré) sont définis dans la fiche d'information "Bonus de volume & conditions spéciales".
Mise en oeuvre opérationnelle	• Enregistrement dans le système : les conditions actuelles respectives sont enregistrées dans le portail LEASETEQ et appliquées automatiquement aux nouvelles demandes. • Communication : les adaptations prévues sont communiquées par écrit au partenaire avec un préavis d'au moins 5 jours ouvrables (e-mail suffit) et mises à jour dans le portail. • Date de référence : chaque version de cette fiche d'information est valable à partir de la date de référence indiquée sur le document; la version précédente reste déterminante uniquement pour les contrats déjà conclus.
Champ d'application & Restrictions	Inclus :

	• Tous les produits de la catégorie A (leasing client) – voir fiches d'information "Leasing", "Leasing avec garantie de valeur résiduelle", "Modèle de commission", "Bonus de volume & conditions spéciales" • Tous les produits de la catégorie B (leasing concessionnaire) – voir fiches d'information "Financement véhicule de démonstration" et "Financement de stock" Exclus : • Contributions partenaires des Sales Support Programmes (voir fiche d'information "Sales Support Programmes") – le taux de référence en vigueur à la conclusion du contrat selon cette fiche d'information s'applique, mais sans paramètres commerciaux propres • Paramètres structurels spécifiques au produit (p.ex. durée, valeur résiduelle, plan de paiement) – voir les fiches d'information produit respectives
Conditions commerciales	• Tous les taux d'intérêt en pourcentage par an (p.a.) • Tous les montants en CHF, hors taxe sur la valeur ajoutée • Les taux d'intérêt sont fixés à la conclusion du contrat et valables pour toute la durée du contrat de financement concerné • LEASETEQ se réserve le droit d'effectuer des adaptations à court terme en cas de changements significatifs du marché, après notification écrite préalable
Période de validité	Gültig bis zur nächsten Anpassung durch LEASETEQ. Bestehende Finanzierungsverträge bleiben zu ihren bei Vertragsabschluss fixierten Conditions unverändert; die aktuelle Version dieses Informationsblatts ist jeweils für Neuverträge massgebend.
Mention légale	Cette fiche d'information fait partie intégrante de la convention de partenariat et – pour les produits de la catégorie B – du contrat-cadre leasing concessionnaire. En cas de contradiction, les dispositions du contrat-cadre concerné prévalent, dans la mesure où elles ne sont pas expressément réglées de manière différente et limitée dans le temps dans la présente fiche d'information.